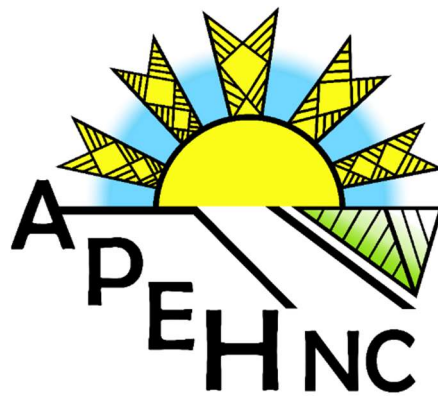
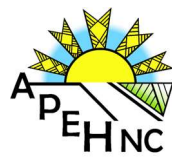


APEHNC

Bilan de l'exercice 2024



24 avril 2025

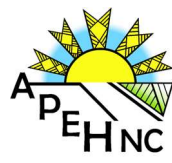




- *On estime que 1,3 milliard de personnes – soit 1 personne sur 6 dans le monde – sont atteintes d'un handicap important.*
- *Certaines personnes handicapées meurent jusqu'à 20 ans plus tôt que des personnes non handicapées.*
- *Les personnes handicapées sont deux fois plus exposées au risque de développer des troubles et des maladies telles que la dépression, l'asthme, le diabète, les accidents vasculaires cérébraux, l'obésité ou une mauvaise santé buccodentaire.*
- *Il est jusqu'à six fois plus difficile pour les personnes handicapées de se rendre dans des établissements de santé ne prévoyant pas les aménagements nécessaires du point de vue de l'accessibilité.*
- *Il est 15 fois plus difficile pour les personnes handicapées que pour les personnes non handicapées d'accéder à des transports inabordables ou ne prévoyant pas les aménagements nécessaires du point de vue de l'accessibilité.*
- *Les inégalités en matière de santé découlent des conditions injustes auxquelles font face les personnes handicapées, ce qui inclut la stigmatisation, la discrimination, la pauvreté, l'exclusion du système éducatif et de l'emploi, et les obstacles rencontrés au sein du système de santé lui-même.*

Organisation Mondiale de la Sante - Mars 2023

À la mémoire de Gwennaëlle qui nous a quittés en janvier 2025



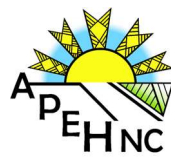


Table des matières

REMERCIEMENTS	7
BILAN MORAL 2024 / VIE ASSOCIATIVE	9
INTRODUCTION	9
FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE	11
SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DU DISPOSITIF ÉDUCATIF EN ULIS	13
RELATIONS AVEC LE SECTEUR INSTITUTIONNEL	15
IMPLICATION DANS LES COMMISSIONS ET TEMPS DE REPRESENTATIONS DIVERS.....	16
PARTENARIAT AVEC LE RESEAU ASSOCIATIF	16
COMMUNICATION ET RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION	18
SOURCES DE FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	18
CONCLUSION	19
RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DES ETABLISSEMENTS DE L'APEH-NC	21
LA MAISON GABRIEL POEDI (MGP)	21
LES USAGERS	21
LE PERSONNEL.....	24
LA SITUATION FINANCIERE.....	27
LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)	28
LES USAGERS	28
LE PERSONNEL.....	30
LE FONTIONNEMENT	31
LA SITUATION FINANCIERE.....	32
LE DISPOSITIF ULIS TFM-TFC	33
LES SERVICES SUPPORTS DES ETABLISSEMENTS	37
LE PÔLE TECHNIQUE.....	37



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DES ETABLISSEMENTS DE L'APEHNC.....	39
BILAN FINANCIER : EXERCICE 2024	41
EXTRAIT DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 25	41
ELECTIONS DU C.A 2025	43
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024	43
COMPOSITION DU BUREAU 2024	43
ANNEXES	45
Annexe 1 : Organigramme APEH-NC.....	52
Annexe 2 : Etats financiers 2024	53
Annexe 3 : Budgets prévisionnels 2025	71

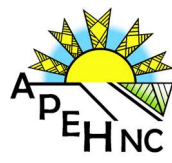


REMERCIEMENTS

Notre assemblée générale est comme toujours, et plus que jamais en cette année de grandes difficultés, l'occasion pour notre conseil d'administration de remercier chaleureusement toutes les personnes, toutes les collectivités et toutes les entreprises qui soutiennent les actions de l'APEHNC :

- ❖ Nos personnels salariés de la MGP, du SAJ et de l'ULIS ainsi que notre directrice des établissements pour leur investissement quotidien, pour leur esprit d'équipe et pour tous les soins, l'attention et l'accompagnement qu'ils apportent à chacun des jeunes que nous accueillons.
- ❖ Le Gouvernement, l'ASS, la Province Sud, la mairie de Nouméa et son CCAS, les mairies du Grand Nouméa et toutes les collectivités qui nous ont financés ou soutenus en 2024.
- ❖ Nos adhérents, familles, amis, bénévoles qui ont confiance dans nos actions.
- ❖ Les services administratifs de tutelle pour leur accompagnement.
- ❖ Nos nombreux intervenants spécialisés pour leurs compétences et leur présence auprès de nos équipes et de nos jeunes.
- ❖ Nos partenaires scolaires des différents services de l'éducation et de l'enseignement et des différents établissements qui accueillent les plus jeunes de nos usagers.
- ❖ Les entreprises et donateurs privés qui, par leur soutien financier et amical, nous permettent d'améliorer le quotidien des jeunes que nous accueillons.
- ❖ Le groupe Hyarisson qui parraine la MGP avec beaucoup de fidélité et d'affection pour nos jeunes
- ❖ Nos partenaires associatifs : le Collectif Handicaps, la FOL, le GPF... avec lesquels nous travaillons depuis longtemps à créer un réseau citoyen solide, respectueux des différences et ouvert sur les besoins des personnes les plus vulnérables et les plus dépendantes.

Enfin et surtout, notre Assemblée Générale est l'occasion de remercier nos enfants ; c'est dans leur différence et leur fragilité que nous avons trouvé la force de nous réunir pour mieux les entourer et mieux répondre à leurs besoins.





BILAN MORAL 2024 / VIE ASSOCIATIVE

INTRODUCTION

Comment parler de l'année 2024 autrement qu'en des termes marquant la sidération, le désarroi, le chagrin mais aussi la colère ? Celle de n'avoir été ni écoutés, ni même entendus dans nos nombreux cris d'alerte, lesquels s'inscrivaient en écho de tous ceux venus de toutes les associations du pays œuvrant dans le social. Je ne résiste pas à reprendre ici et pour commencer le bilan moral d'une année très particulière, la conclusion du bilan moral de notre assemblée générale de 2017 ; nous avons déjà eu l'occasion de rappeler cette conclusion lors de l'Assemblée Générale de 2023, soit tout juste un an avant la crise violente de mai 2024.

Nos inquiétudes s'inscrivent dans un contexte politique et social plus large fait d'incertitudes et de restrictions budgétaires drastiques. Nos préoccupations, notre questionnement ne sont pas qu'associatifs, ils sont plus largement citoyens : quelle place demain, nos associations et ceux que nous accompagnons pouvons-nous espérer avoir dans un pays qui ne semble avoir opté ni pour une gestion démocratique et partagée des politiques publiques, ni pour un projet de société construit à partir des besoins des plus faibles d'entre nous, quel qu'ils soient ? Ce questionnement reste aujourd'hui encore totalement d'actualité ! Concernant les questions sociales dont le handicap fait partie, Il est difficile de croire que c'est par l'immobilisme que le pays pourra relever les très nombreux défis qu'elles posent et qui s'alourdissent chaque année davantage.

7 ans se sont donc écoulés pendant lesquels nous avons assisté impuissants à la plongée dans la misère d'une partie toujours plus importante de la population. Dans ces conditions, en dehors même de toute question politique, l'explosion de la violence était prévisible, voire inévitable. Tel un barrage qui se rompt, ses eaux folles ont balayé sur leur passage des pans entiers de notre économie, dévasté les quartiers les plus défavorisés et plongé dans plus de précarité encore les populations les plus fragilisées de notre pays. Les personnes en situation de handicap en faisant partie, notre travail consiste plus que jamais à défendre leurs droits et à nous assurer qu'elles ne seront pas plus précarisées encore par la logique d'économie qui s'est mise en place depuis plusieurs mois et qui touche durement aux aides sociales.

A notre niveau d'associatifs responsables d'établissements, durant cette année si éprouvante ,

il s'est agi d'abord de faire face aux urgences, lesquelles se sont enchainées : Blocage pendant presque deux mois de nos résidents à l'intérieur de la MGP, démissions en chaine des personnels médicaux et paramédicaux, départ de la directrice, difficultés d'accès au lieu de travail d'un grand nombre de nos personnels dont certains ont dû dormir sur le site souvent plusieurs jours de suite et sur plusieurs semaines, ruptures d'approvisionnement en nourriture et médicaments, fermeture contrainte pendant deux mois du SAJ... Malgré ces conditions très dégradées de fonctionnement, les équipes restées en poste ont accompli un formidable travail pour que nos jeunes ne manquent de rien et se sentent protégés. Qu'ils soient une nouvelle fois remerciés pour leur très grande implication et leur professionnalisme. Le maximum a été fait par chacun pour que nos bénéficiaires subissent le moins possible les dommages importants entraînés par les émeutes.

Cependant, les conséquences des destructions de mai et juin 2024 restent tangibles ; elles



pèsent sur nos personnels : certains ont perdu leur habitat, d'autres ont un conjoint qui n'a plus d'emploi, beaucoup ont encore de gros problèmes de transport. Elles pèsent aussi sur plusieurs de nos familles qui n'ont plus les moyens de se nourrir correctement, de se déplacer, voire de se soigner. Par conséquent, elles ne peuvent plus non plus s'occuper décemment de leur enfant, ni répondre à ses besoins comme il le faudrait. Notre association, en accord avec notre directrice et notre assistante sociale, a donc décidé de créer un Fond de Solidarité Familial qui a commencé à être opérationnel début 2025. Il est alimenté principalement par des dons

et du mécénat et reste précaire. Mais s'il est vrai que nous avons toujours été réactifs face aux besoins des familles de nos jeunes, nous n'avons en principe pas pour vocation de nous substituer aux aides sociales, aujourd'hui arrêtées. Il faut donc souhaiter que cette situation prenne fin rapidement !



FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le nombre d'adhérents en 2024 a un peu augmenté ; au total l'association a compté 95 adhérents dont 29 membres bienfaiteurs. Leur généreuse contribution financière a été plus que jamais indispensable au fonctionnement de l'association qui a perdu la plupart des subventions d'ordinaire attribuées.

Les familles paient en général leur adhésion à l'association tous les ans, mais très peu d'entre elles s'investissent dans les actions que nous menons ; elles ne semblent pas bien comprendre que sans le travail acharné de l'association, les établissements qui accueillent leur enfant, n'existeraient pas. L'association déploie beaucoup d'efforts et de moyens pour organiser tous les ans des événements susceptibles de les inciter à participer. Les résultats sont assez décevants.

Le CA en 2024 a compté 12 membres ; parmi eux, les 6 membres du bureau. Le rythme des réunions plénières est resté limité (5 réunions du CA) ; c'est le bureau qui assume l'essentiel des missions. Il fonctionne le plus souvent en petites sous-commissions afin de répartir la charge de travail entre les membres, notamment le suivi des établissements qui se décompose comme suit :

- Suivi du travail de la direction et de l'équipe cadre,
- Conseil de vie sociale des établissements,
- Conseil consultatif de gestion
- Comité d'éthique
- Suivi de certains secteurs sensibles ou fragilisés dont le secteur médical,
- Investissement dans plusieurs commissions de travail et COPIL divers.

Outre le suivi des établissements, le bureau a assuré les charges qui sont celles de tout bureau associatif :

- Convocation aux réunions,
- Rapports réguliers des activités du bureau aux membres du C.A.,
- Préparation, animation et compte rendu des rencontres,
- Représentation de l'association et du Collectif Handicaps,
- Communication sur ses actions,
- Organisation de groupes de travail pour réfléchir à nos accueils et à leur amélioration,
- Organisation d'événements festifs internes à l'association,

Par ailleurs, l'APEHNC est restée inscrite dans un important réseau de partenaires, ce qui



implique des temps de présence importants dans des réunions, commissions et projets divers. Ainsi, nous sommes membres du conseil d'administration de la FOL (Fédération des Œuvres Laïques), membre du bureau et du conseil d'administration du Collectif Handicaps, membre du CDANC, affilié au GPF (Groupe Polyhandicap France), à la C.P.M. E. qui nous accompagne sur nos difficultés RH et que nous représentons à la commission consultative de certification professionnelle (CCCP) depuis 2021. En tant que membre du bureau du Collectif Handicaps, nous continuons à représenter les personnes en situation de handicap dans plusieurs commissions ou dans des rencontres diverses avec les institutions.

Notre estimation du temps bénévole donné à l'association et à ses établissements reste toujours aussi importante que les années précédentes, soit environ 1200 heures de travail et de présence pour l'année, assumées par un tout petit nombre de bénévoles et plus particulièrement par la présidente.





SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DU DISPOSITIF ÉDUCATIF EN ULIS

Compte tenu du contexte à partir du 13 mai, le suivi des établissements a demandé un gros investissement et suscité beaucoup de stress. Plusieurs phases d'urgence se sont succédé : Arrêt des livraisons des repas et des médicaments, notre pharmacie ayant brûlé, difficultés pour les personnels d'entrer et de sortir de Nouville d'où l'obligation pour beaucoup d'entre eux de dormir sur place, accueil de quelques parents isolés et se sentant en danger. Ces situations aigües ont duré plusieurs semaines pendant lesquelles nous sommes restés très isolés avec peu de contacts et de soutiens des autorités de tutelle. Les période COVID nous avaient déjà habitués à cet isolement ; nous nous sommes donc appuyés sur les protocoles internes mis en place à l'issue du dernier confinement, ce qui s'est avéré plutôt efficace. Nous avons aussi pu bénéficier de l'aide de l'armée qui nous a fourni des rations alimentaires et de celle du CHS qui nous a fourni des repas.

Un retour à davantage de normalité à partir de la mi -juillet a permis à nos établissements de reprendre un rythme plus ordinaire, mais avec de nombreuses conséquences qui perdurent, la plus importante étant les démissions en chaîne du personnel paramédical et d'une partie du personnel éducatif. A cela s'est ajouté le départ de notre directrice lequel était programme avant le 13 mai mais il a de fait rajouté des difficultés là où il y en avait déjà beaucoup.

Cette situation de crise a amené le bureau à restructurer le mode de gestion des établissements, d'abord en créant un poste de cadre administratif, qui était depuis longtemps dans nos projets et qui s'est créé avec un recrutement en interne d'un cadre au profil adapté. Le responsable médicoéducatif du SAJ a transité vers la MGP qui avait besoin de renfort et on a recruté en externe un nouveau responsable médicoéducatif pour le SAJ. A partir donc de mai l'équipe de direction s'est étoffée : autour de la directrice, 4 cadres investis et opérationnels (voir organigramme) ont beaucoup contribué à stabiliser les équipes et à les entourer.

Peu à peu, le bureau a pu reprendre ses suivis ordinaires ; pour rappel, il est présent dans toutes les commissions et comités internes : CVS SAJ, CVS MGP, comité d'éthique, conseil consultatif de gestion, etc. Trois des membres assurent plus particulièrement le suivi de la direction et de l'équipe cadres. La présidente est, elle, en lien quotidien avec les établissements et la directrice ; elle assure la plupart des représentations extérieures dans les commissions ou autres.

Parmi les principaux chantiers menés en équipe avec la directrice et les cadres, il y a eu en 2024



la finalisation de l'accord d'entreprise qui a été signé par les syndicats début 2025, la suite du travail avec l'ADEME avec un premier rendu sur notre consommation énergétique et les préconisations permettant de l'optimiser.

Le bureau s'efforce également d'être très présent dans tous les temps particuliers organisés par les établissements, par exemple les temps de Portes Ouvertes ou autres.

Le bureau est toujours très présent dans les projets des établissements ou initiés par ou pour eux ; ainsi en avril 2024 , il y a eu, à l'initiative de la CPS et du magazine HANDICAP MAG, la belle opération ***Changeons notre regard sur le Handicap***, qui a mis à l'honneur nos établissements : réalisation d'un clip vidéo , d'une exposition des œuvres de nos jeunes et soirée débat à la CPS autour des situations de handicap et de leur accompagnement dans les différents pays du Pacifique ; il peut aussi être amené à financer certains projets. Ainsi, tous les ans il prend en charge une fête de la musique en juillet et la fête de fin d'année ; ces temps sont l'occasion de regrouper les familles, les jeunes, les membres de l'association et les salariés. En 2024, ces fêtes ont eu un succès certain, suite peut être au fait qu'il y a eu peu d'offres de sorties par ailleurs.

Concernant, enfin, le poste éducatif détaché à l'ULIS de Dumbea -sur- Mer, nous avons réussi en avril à le pérenniser en l'intégrant aux effectifs de la MGP. Nous avons fait plusieurs demandes à la DASS en ce sens qui ont fini par aboutir. Ce poste est donc désormais financé par le RHPA. De moins en moins de nos adolescents sont scolarisés à l'ULIS mais l'essentiel reste pour nous que le collège continue à ouvrir ses portes à des jeunes lourdement touchés par le handicap et qu'une convention efficace se mette en place avec les établissements médico-sociaux afin que ces jeunes bénéficient même à temps très partiel, d'un accès au collège.

Les relations avec la direction du collège et les services de l'enseignement sont toujours très bons, mais nous n'avons pas pu avoir les rencontres de travail que nous avions projeté d'avoir avec la nouvelle inspectrice IEN en fin d'année 2023. L'objectif est de poursuivre la réflexion sur les questions de scolarisation de nos jeunes en situation de polyhandicap. Nous sommes conscients que la scolarisation de ces jeunes gens reste un défi pour les équipes et qu'elle demande une grande compétence. Les efforts doivent se poursuivre dans ce sens. Ces travaux devraient reprendre en 2025.



RELATIONS AVEC LE SECTEUR INSTITUTIONNEL

En 2024, par suite du contexte, il n'y a eu aucune rencontre particulière avec les cabinets politiques, mais nous avons été en accompagnement du Collectif Handicaps lors des rencontres avec les institutions qu'il a pu obtenir et en accompagnement également du Collectif des Association (CDANC) dans différentes rencontres avec le Congrès, la Province Sud et avec les deux députés. Le CDANC a repris de l'activité à la suite des émeutes pour essayer de sauver le secteur associatif privé de subventions. Il nous paraît très important de nous investir dans cette renaissance et dans ce combat pour une reconnaissance du rôle et de la place des associations dans notre pays.

Enfin, la situation a fait que toutes les démarches vers les institutions entreprises dans les années précédentes pour, par exemple, faire rétablir l'aide médicale à toutes les personnes handicapées ou pour relancer un chantier de réflexion commune sur la construction d'une vraie filière Polyhandicap ont été suspendues sans que l'on puisse entrevoir à quel moment on pourra reprendre le travail de fond. Le Pays doit se reconstruire ; on aimerait que le handicap ne soit pas oublié et qu'il puisse faire l'objet d'une vraie politique publique.

Aujourd'hui, nous constatons que la dégradation des conditions de vie des personnes en situation de handicap a franchi un nouveau seuil avec l'arrêt de la plupart des aides, alors que les personnes en situation de handicap vivent majoritairement très en dessous du seuil de pauvreté et que le coût de la vie est en constante augmentation. Notre association, déjà très sollicitée dans les années précédentes, a dû fournir à plusieurs reprises des colis de vivres à plusieurs familles. Une partie du mécénat dont nous avons bénéficié fin 2024 est largement consacré, en ce début d'année 2025, à permettre aux familles les plus pauvres de se nourrir le plus correctement possible. Nous avons également passé une convention avec la BANC pour avoir plus régulièrement des produits alimentaires à redistribuer.





IMPLICATION DANS LES COMMISSIONS ET TEMPS DE REPRESENTATIONS DIVERS

Comme tous les ans, nous avons continué à représenter les personnes en situation de handicap dans plusieurs instances et commissions par désignation au sein du Collectif Handicaps. Cela implique beaucoup d'heures de réunions mais aussi des temps de travail réguliers avec le Collectif afin de représenter de manière concertée l'ensemble des associations et membres individuels qui le composent. Pour l'essentiel il s'est donc agi de participer aux commissions pour lesquelles nous avons été élus, en particulier le C.H.D. (sections plénière, sociale et insertion professionnelle). Nous sommes représentants également dans plusieurs autres commissions comme le GIP HDBV, fortement réactivé en 2024 car devant porter la future Maison Calédonienne de l'Autonomie, le guichet unique pour toutes les personnes en situation de handicap ou/et de dépendance.

PARTENARIAT AVEC LE RESEAU ASSOCIATIF

Notre implication dans un réseau associatif porteur pour nous reste très important. Nos principaux partenaires en 2024 sont restés les mêmes qu'en 2023 soit :

Le Collectif Handicaps : Deux membres de notre C.A. sont toujours membres du C.A. du Collectif et l'un d'eux est membre du bureau. Le Collectif est engagé dans des chantiers très importants, destinés à faire progresser tout le secteur et il est indispensable que ses associations membres le soutiennent si l'on veut voir aboutir ces travaux d'où notre totale implication dans les projets du Collectif qui ont été très nombreux en 2024 et ont demandé une grande présence aux administrateurs.

La F.O. L-N.C./Ligue de l'Enseignement : Nous sommes toujours membres du C.A. de la F.O. L-N.C. et impliqués dans ses projets. En 2024, l'arrêt des subventions a mis à mal la fédération et notamment son secteur handicap ; or, comme nous le rappelons chaque année, la F.O.L-N.C. est la seule association d'éducation populaire à avoir un secteur handicap bien identifié et structuré lui permettant d'accueillir en centres de loisirs des enfants lourdement handicapés. Faute de moyens en



2024, elle n'aura répondu que très partiellement aux besoins et a dû réduire drastiquement le nombre d'enfants handicapés accueillis dans ses centres aérés.

LA C.P.M.E. (Confédération des petites et moyennes entreprises) : En 2024, nous sommes restés adhérents de ce syndicat pour pouvoir bénéficier de son accompagnement et de ses conseils, notamment juridiques. Nous avons pu avoir plusieurs rencontres de travail avec elle au sujet de notre accord d'entreprise. Nous représentons également la CPME à la CCCP (commission consultative de certification professionnelle).

LE GROUPE POLYHANDICAP FRANCE (GPF) : Nous restons des membres fidèles à ce groupe très spécialisé dans le polyhandicap et sommes destinataires de ses différentes publications et travaux. Le GPF nous a proposé également des formations en visio-conférence.

LE COLLECTIF DES ASSOCIATIONS (CDANC) : Comme signalé plus haut, certains présidents d'association ont pris la décision, rapidement après le début des émeutes de mai, de réactiver le CDANC en sommeil depuis presque 10 ans faute d'avoir pu faire entendre ses demandes auprès des élus. Nous avons bien évidemment adhéré et sommes entrés dans le CA (Cercle de pilotage).





COMMUNICATION ET RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Notre directrice communique beaucoup sur Facebook et nous avons beaucoup de personnes qui nous suivent au point d'avoir dû passer à un statut Facebook pro. Ce rayonnement est important, il met en lumière nos actions et les personnes que nous accompagnons.

En 2024, il y a eu aussi quelques articles et reportages sur nos établissements et sur la manière dont nous avons vécu la période insurrectionnelle.

SOURCES DE FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

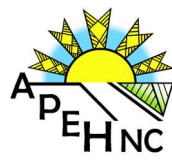
Comme tous les ans, nous rappelons que l'APEHNC pratique une séparation très stricte des comptes : : les établissements ont leur compte, la Vie Associative le sien, la racine de chacun des comptes restant ceux de l'A.P.E.H-N.C. Trois points importants à souligner sur le fonctionnement de ces comptes et les sources de financement :

- ❖ Elles sont totalement indépendantes et différentes : Les établissements sont financés par le paiement du forfait soin et des prix de journée ; la facturation et le paiement se font mensuellement.
- ❖ Le financement de la vie associative, quant à lui, est assuré par les subventions que nous demandons aux différentes collectivités, mais aussi par nos fonds propres, produits de ventes diverses, adhésions etc. et enfin par les dons des membres bienfaiteurs et mécènes de l'association, qui nous sont absolument indispensables, puisque le siège associatif ne perçoit aucune rétribution pour la responsabilité qu'il assume, les prix de journée ne le prévoyant pas. Cette année, le mécénat a été très généreux et a permis de compenser en partie l'arrêt des subventions. Seule celle de la Provence Sud nous a été versée en avril.

CONCLUSION

Nos établissements ont plutôt bien surmonté les épreuves imposées par l'année 2024 et d'une manière générale, ils survivent de manière encourageante aux crises successives qui mettent à mal le pays depuis bientôt 5 ans. Nos jeunes aussi sont particulièrement résilients. On peut donc se réjouir autant de l'efficacité de notre mode de gestion que de la solidité de nos équipes et des liens qu'elles entretiennent avec nos bénéficiaires. Toutefois ces situations d'urgence obligent, à chaque crise, à mettre au second plan le travail de fond, celui qui permet de progresser dans l'accompagnement que nous voulons offrir à nos jeunes et qui permet aussi de développer tous les projets allant dans le sens de l'inclusion mais aussi de la reconnaissance de la différence et de tout ce qu'elle amène à nos sociétés. Dans les divisions importantes qui traversent aujourd'hui notre pays, le respect de la fragilité et la place qu'on lui accorde (à nos yeux, elle devrait être centrale) sont de vrais leviers pour construire autrement un nouveau projet de société plus solidaire, plus protecteur et plus juste.







RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DES ETABLISSEMENTS DE L'APEH-NC

LA MAISON GABRIEL POEDI (MGP)

LES USAGERS

LES EFFECTIFS

L'effectif général est toujours stable s'agissant de l'hébergement et de l'accueil de jour :

- 11 jeunes sont accueillis sur les 10 places de l'accueil de jour, certains n'étant accueillis qu'à temps partiel ;
- 16 jeunes ont été reçus en répit, dont 9 jeunes de l'accueil de jour, pour un total de 625 journées de répit ;
- 28 places en hébergement sont désormais disponibles et toutes pourvues, contre 27 places l'an dernier.

En effet, le 30 Aout 2024, par suite des nombreuses demandes, l'association a acté la fermeture de la place de répit d'urgence au bénéfice d'une place d'hébergement supplémentaire. La Maison Gabriel Poëdi dispose cependant encore d'une liste d'attente.

Au total, 55 usagers ont donc bénéficié d'un accompagnement au sein de la Maison Gabriel Poëdi.

Cependant, un bénéficiaire sélectionné par la commission d'admission APEH n'a pu intégrer l'établissement du fait du refus de la Province des Îles de prendre en charge le forfait soin afférent à la prestation d'hébergement. Par conséquent, les jeunes des Îles Loyauté ne peuvent plus, pour l'instant accéder à un hébergement à la Maison Gabriel Poëdi.

La commission de répit, instaurée en 2023, s'est réunie régulièrement pour examiner et statuer sur les différentes demandes de répit. Conformément aux critères établis par l'association, la priorité a été accordée aux jeunes de l'accueil de jour, suivis par ceux qui ne bénéficient d'aucun accompagnement, puis par les personnes déjà prises en charge dans une autre structure. Pour les motifs expliqués précédemment, pour les bénéficiaires des Îles Loyautés, le répit n'est possible que

sur dérogation du Bureau Associatif.

Cette année encore, un décès est à déplorer. Faute de place en service de soins palliatifs, la fin de vie a, pour la première fois, eu lieu à la Maison Gabriel Poëdi. Grâce à l'engagement exceptionnel des équipes, l'accompagnement du bénéficiaire s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles. Cependant, cette situation a eu un impact sur le moral des autres jeunes et du personnel.

S'agissant de la répartition des tutelles, celle-ci est stable : 40% des jeunes sont suivis par une tutelle judiciaire (ACSMS et AGTNC) et les autres par une tutelle familiale.

SEQUENTIEL

Comme les années précédentes, la moitié des jeunes accueillis en hébergement bénéficie de retours réguliers à domicile, tandis que d'autres ne sortent que rarement, voire jamais. Cependant, un travail de fond mené par les équipes a permis d'aboutir à de belles réussites.

Parmi elles, le retour à domicile d'un jeune de la Province Nord, rendu possible grâce à l'aménagement de son logement familial, en partie financé par la Vie Associative. Par ailleurs, certains jeunes ont pu passer les fêtes en famille, avec le soutien de colis alimentaires, afin que les difficultés financières ne soient pas un obstacle à leur accueil.

SUR LE PLAN SCOLAIRE



En 2024, trois jeunes ont bénéficié d'une scolarité partielle : deux sous convention et un en tant qu'élève à part entière. Cette évolution marque un progrès par rapport à l'année précédente, l'objectif étant de réduire progressivement le recours au conventionnement.

Par ailleurs, le partenariat avec le collège de Dumbéa-sur-Mer reste solide et continue d'apporter des bénéfices significatifs aux jeunes concernés.



L'Association a réussi à sécuriser le poste lié à ce dispositif, mais le contexte actuel ne permet pas d'envisager son développement. Pourtant, la mise en place d'un dispositif éducatif mobile plus structuré, adapté aux besoins des jeunes polyhandicapés, demeure une nécessité.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

En 2024, le CVS s'est réuni à trois reprises et deux ventes ont été organisées, permettant de collecter des fonds en faveur du bien-être et du confort des jeunes de la Maison Gabriel Poëdi.

Cette année, les membres du CVS avaient pour priorité de renforcer l'implication des familles, que ce soit au sein des instances collectives, lors des événements festifs ou à travers un accompagnement individuel au sein de la structure. Toutefois, malgré leur engagement et les efforts continus des équipes pour maintenir le lien avec les familles, cet objectif n'a pas été atteint, marquant un constat d'échec.



La fermeture par roulement pour les fêtes de fin d'année, qui avait pour objectif d'inciter les familles à organiser des temps au domicile, a connu un succès mitigé.

INTERROGATION SUR LES ORIENTATIONS

Comme chaque année, nous réaffirmons notre volonté de voir s'engager une réflexion approfondie sur la filière polyhandicap en concertation avec nos services de tutelle. Cette démarche est essentielle pour mieux structurer le parcours de vie institutionnel de certains jeunes, en particulier dans la transition entre les différentes structures du secteur.

L'absence d'une véritable coordination entre les établissements peut engendrer des ruptures de prise en charge ou des inadéquations dans l'accompagnement, impactant directement le bien-être des jeunes concernés et de leurs familles. Il est donc crucial de travailler sur une meilleure articulation entre les dispositifs existants afin d'assurer une continuité adaptée aux besoins de chacun.



LE PERSONNEL

LES EFFECTIFS

L'année 2024 a été très particulière à gérer en termes de ressources humaines.

Le changement de direction est intervenu en août 2024, dans un contexte post-crise où 80% des équipes médicales et paramédicales n'étaient plus pourvues. Afin d'assurer une continuité de soin, l'établissement a mis en place un protocole dégradé :

- les aides-soignantes de l'établissement ont pris en charge les nuits, selon un protocole validé par les autorités de tutelle¹ ;
- les soins infirmiers ainsi que la kinésithérapie ont été assurés par les professionnels libéraux.

Dans la continuité de 2023, la coordination médicale ayant été assurée par une infirmière expérimentée, nous lui avons transféré cette fonction qu'elle assurait depuis de long mois.

La pénurie de personnel médical à l'échelle du territoire, associée aux grilles salariales contraintes par un forfait ainsi restée inchangée depuis la création de l'établissement, limite notre capacité à nous positionner comme un employeur attractif pour les professions médicales et paramédicales, malgré une politique engagée en faveur de la qualité de vie au travail. Afin d'y remédier, un dossier de demande d'augmentation du forfait est en cours d'élaboration.

En dehors des professions médicales et paramédicales, le personnel de la structure fait preuve d'un engagement fort et d'une grande stabilité. Cet investissement s'est particulièrement illustré durant la période des émeutes, malgré des conditions de travail exceptionnellement difficiles : coupures d'électricité prolongées auxquelles est venue s'ajouter un dysfonctionnement du groupe électrogène, absence de livraisons de repas, impossibilité de se ravitailler en nourriture comme en traitements, etc.

¹ Délibération 2024-148-CP du 14 juin 2024 : adaptation des règles de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux en période de crise, permettant une certaine flexibilité dans l'organisation des soins



LE PÔLE MEDICO-EDUCATIF

La transition de poste lors du changement de Responsable Médicoéducatif (RME) a été l'occasion de faire un point d'étape sur ce pôle stratégique et ses enjeux spécifiques.

Le vieillissement des bénéficiaires et l'augmentation de la charge de soins qui en découle ont progressivement engendré une surcharge de travail et un glissement des missions. Dans ce contexte, les protocoles existants doivent être adaptés, et un support doit être apporté à l'équipe véritable pour répondre à ces évolutions.

Les actions en cours de déploiement incluent :

- Un soutien administratif, dont les premiers effets positifs se font déjà sentir en 2024, permettant au RME de se concentrer davantage sur l'accompagnement terrain plutôt que sur les tâches administratives.
- La mise en place d'un logiciel médical et éducatif, afin d'éliminer les doublons administratifs, d'optimiser l'organisation du temps des bénéficiaires entre soins et activités éducatives, et d'améliorer le suivi ainsi que la qualité des soins et des services.
- Un soutien logistique, essentiel pour alléger la charge de travail de l'équipe et garantir une prise en charge plus efficace.



Parallèlement, l'impact de la crise de mai 2024 sur de nombreuses familles a accentué les problématiques sociales et notamment la capacité de certaines familles à assumer le reste à la charge des bénéficiaires. Des retards de paiement se multiplient, tandis que certaines familles ont eu recours à des commissions de surendettement, entraînant l'annulation de leurs dettes envers l'établissement. Par ailleurs, un jeune a dû quitter l'hébergement, sa famille n'ayant pour seul revenu que l'allocation handicapé.

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

En 2024, la Maison Gabriel Poëdi continue de bénéficier d'un climat social interne serein. L'APEH-NC peut compter sur un Comité d'Entreprise, des délégués du personnel et des membres du CHSCT investis dans leurs missions. L'équipe élue en fin d'année a d'ailleurs contribué à l'élaboration des Accords d'Entreprise APEH-NC, renforçant ainsi le cadre social de l'établissement.



En concertation avec les représentants du personnel, des caméras de surveillance ont été installées dans les locaux et les véhicules afin de limiter les vols récurrents de matériel et d'encourager une conduite plus sécurisée lors du transport des jeunes. Cependant, malgré cette initiative, les caméras ont connu de nombreux dysfonctionnements, correspondant à leur utilisation efficace lors d'incidents de vol ou de dégradations.

Par ailleurs, le Conseil Consultatif de Gestion, créé en 2023 et réuni à plusieurs reprises en 2024, s'est révélé être un outil précieux pour améliorer la communication interne et renforcer le dialogue social au sein de l'établissement.

LES STAGIAIRES & SERVICES CIVIQUES

En 2024, la Maison Gabriel Poëdi a accueilli de nombreux stagiaires, tant dans le domaine de l'accompagnement à la personne que dans les services administratifs. En plus de contribuer à leur formation, cette démarche permet de faire connaître nos métiers et de valoriser le travail de l'association.

Par ailleurs, nous avons apporté notre soutien à l'IFPSS en mettant nos locaux à sa disposition, lui permettant ainsi de poursuivre les formations professionnelles dans les métiers de la santé et du social malgré la destruction de ses infrastructures.

Nous continuons également à participer au dispositif du service civique, bien que l'implication des volontaires reste inégale, ce qui représente un défi pour assurer une continuité et une efficacité optimales dans leurs missions.



LA FORMATION

Cette année, le plan de formation global a été fortement impacté par la crise de mai ainsi que par le turnover au sein des équipes, limitant la mise en œuvre des actions prévues. En fin d'année, l'effort de formation s'est principalement concentré sur le pôle administratif, tandis qu'un bilan des formations suivies par chaque salarié a été réalisé.

Cette évaluation nous permettra d'élaborer en 2025 un plan de formation structuré, adapté aux besoins à court et moyen terme de l'ensemble des équipes.

LA SITUATION FINANCIERE

À la fin de l'année 2024, le bilan financier de la MGP est à l'équilibre. Cette situation s'explique principalement par de nombreux postes restés vacants ainsi que par l'annulation de plusieurs activités éducatives et interventions extérieures, conséquences directes de la crise de mai 2024.

Cependant, la structure présente désormais un déficit structurel, lié à un prix de journée qui n'a pas été réévalué en fonction du coût de la vie. Cette stagnation empêche l'établissement de proposer une grille salariale alignée avec celles des autres structures du territoire. Pour les salariés les plus anciens, l'écart de rémunération se creuse davantage, d'autant qu'ils ne bénéficient d'aucune autre revalorisation salariale que celle prévue par les pourcentages réglementaires, largement insuffisants pour compenser l'inflation.

Dans ce contexte, un travail de fond avec nos tutelles et financeurs s'impose dès 2025, afin de sécuriser durablement le financement de la MGP et garantir la pérennité de son action et de son climat social.



LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)

LES USAGERS

LES EFFECTIFS

En 2024, le Service d'Accueil de Jour a poursuivi son engagement en faveur de l'accompagnement des adultes en situation de handicap cérébro et/ou sensori moteur, souvent associé à des troubles cognitifs.

Au cours de l'année, 26 usagers âgés de 20 à 62 ans ont été accueillis, pour un total de 20,5 équivalents temps plein (ETP). Un bénéficiaire a quitté l'établissement pour accéder à une vie en autonomie, ayant pu obtenir un CDI après un temps de stage en entreprise durant lequel l'équipe du SAJ l'a accompagné. Deux nouvelles admissions ont été possibles. Alors qu'à la fin de l'année 2023, 3,5 places ETP étaient vacantes, il ne restait plus que 1,8 ETP disponible à fin 2024. Par ailleurs, de nouvelles demandes d'admission sont actuellement à l'étude.



Le profil des bénéficiaires reste marqué par une forte hétérogénéité, avec des personnes en situation de handicap dès la naissance et d'autres à la suite d'un accident de la vie.

On observe également :

- Une majorité de bénéficiaires disposant de très faibles ressources (moins de 80 000 F CFP par mois), issus de familles souvent dépassées par la complexité de leur situation,
- Des personnes vivant seules à domicile alors qu'un accompagnement en structure ou en pension de famille serait plus adapté.

Sur les 26 usagers, 17 sont placés sous tutelle judiciaire, les autres relevant d'une tutelle familiale ou étant leur propre tuteur. Selon l'organisme gestionnaire, le suivi peut s'avérer défaillant, avec un impact direct sur les bénéficiaires. Ainsi, lors de la période d'instabilité du mois de mai, certains usagers, particulièrement isolés, se sont retrouvés livrés à eux-mêmes.

Les équipes du SAJ ont une nouvelle fois été amenées à dépasser le cadre strict de leurs



missions, en intervenant, y compris en dehors des horaires habituels d'ouverture, pour répondre aux besoins les plus urgents.

Par ailleurs, plusieurs rendez-vous médicaux ont dû être annulés en raison de l'absence de prise en charge financière par les tuteurs concernés. Les situations d'urgence ne sont pas toujours identifiées ni signalées en temps voulu par les organismes de tutelle.

On constate également une augmentation des interventions à domicile, ainsi qu'un accompagnement plus large des familles, confrontées à des difficultés variées : précarité alimentaire, problèmes de santé, logement inadapté et parfois insalubre, etc. La Vie Associative s'implique régulièrement pour leur venir en aide.

L'année 2024 a aussi été marquée par un changement de responsable médicoéducatif. Celui-ci poursuit la réflexion engagée autour de la redéfinition du Service d'Accueil de Jour, en travaillant sur son positionnement, à l'interface entre inclusion, autonomie et bien-être des usagers.

Le projet associatif est appelé à évoluer, afin de prendre davantage en compte le bénéficiaire dans une approche globale, intégrant aussi sa vie en dehors de l'établissement.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

En 2024, le CVS s'est réuni à trois reprises, rassemblant des jeunes investis qui s'impliquent activement en partageant leurs avis et en formulant des propositions sur le fonctionnement quotidien de la structure. Leurs contributions portent notamment sur l'organisation interne, les activités et les animations socio-culturelles. Cependant, nous observons une fois de plus cette année que les familles ne se sont pas saisies de cet espace de dialogue. En revanche, leur engagement s'est manifesté lors des journées portes ouvertes, où elles sont venues en nombre. Ces rencontres ont été l'occasion pour elles de partager, aux côtés de leurs proches, une immersion dans le quotidien de l'établissement.



LE PERSONNEL

LES EFFECTIFS

L'année a été marquée par un important turn-over au sein des équipes, majoritairement lié aux événements du mois de mai. La situation semble s'être stabilisée en fin d'année.

Les choix opérés en matière de recrutements ont privilégié l'évolution interne de professionnels expérimentés :

- Une aide médico-psychologique (AMP), disposant des qualifications requises, a accédé à un poste de monitrice-éducatrice.
- Un moniteur-éducateur, ayant obtenu le diplôme d'éducateur spécialisé par la voie de la VAE, a été nommé sur un poste correspondant.
- La coordination médicale a été confiée à une kinésithérapeute de la Maison Gabriel Poëdi, mise à disposition à temps partiel au sein du Service d'Accueil de Jour, afin de piloter le suivi médical et paramédical des bénéficiaires.

En revanche, le poste d'orthophoniste reste à ce jour non pourvu.

Pour lutter contre l'absentéisme, nous avons maintenu des contrôles réguliers des arrêts maladie via des organismes spécialisés et instauré la convocation systématique des personnels concernés. Ces actions ont permis d'annuler certains arrêts de complaisance.

Malgré ces difficultés, les équipes demeurent très investies et restent particulièrement attentives aux besoins des jeunes accueillis.

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

En 2024, le SAJ continue de bénéficier d'un climat social interne apaisé. De nouveaux représentants du personnel ont été élus en fin d'année.

Cependant, compte tenu de la taille de l'établissement, le volume d'heures de délégation accordées (représentants du





personnel, comité d'entreprise, délégués syndicaux) constitue une réelle problématique opérationnelle. La pose de ces heures en dernière minute entraîne régulièrement un taux d'encadrement insuffisant, ce qui impacte négativement la qualité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires.

À l'inverse, le Conseil Consultatif de Gestion, qui s'est réuni à plusieurs reprises, s'affirme comme un outil pertinent de dialogue, favorisant une communication interne fluide et constructive.

LES STAGIAIRES / SERVICES CIVIQUES

Cette année, le SAJ a accueilli 9 stagiaires au niveau de l'accompagnement à la personne, ainsi que deux services civiques.

LA FORMATION

Comme les années précédentes, les agents ont bénéficié de diverses actions de formation, en grande partie grâce au plan de formation de la DPASS, complété par des séances mensuelles d'analyse des pratiques animées par un intervenant extérieur.

Cependant, la stabilité de l'équipe a pour conséquence que la majorité des salariés a déjà suivi l'essentiel des formations actuellement proposées. Un état des lieux des actions suivies sur les trois dernières années a donc été réalisé, dans le but d'élaborer, pour 2025, un plan de formation structuré et ciblé, répondant aux besoins réels identifiés, plutôt que de s'appuyer uniquement sur l'offre existante.

LE FONCTIONNEMENT

L'année a été marquée par un arrêt total de l'accueil aux mois de mai et juin, en lien avec les événements survenus dans le pays. La reprise des activités s'est faite de manière très progressive. Durant cette période, les bénéficiaires qui en avaient la possibilité ont pu être accueillis à la MGP jusqu'à la réouverture du SAJ en août.

Face à ce contexte particulier, l'ensemble des projets et des activités ont dû être réajustés quotidiennement, en fonction des moyens matériels, organisationnels et humains disponibles. Le projet éducatif modulaire a ainsi été reconstruit pas à pas, en parallèle de la redéfinition des temps

spécifiques d'accompagnement individualisé, dans une logique d'adaptation permanente.



L'inclusion sociale est restée un axe fort, notamment à travers la participation des jeunes à des événements organisés en soirée ou le week-end par la Ville. Ces nouvelles modalités ont amené les équipes à élargir ponctuellement les plages horaires de travail, afin de permettre aux jeunes de bénéficier davantage d'activités d'ouverture vers l'extérieur.

Le dispositif PIMO (Période d'Inclusion en Milieu Ordinaire), qui contribue activement à l'épanouissement des jeunes en valorisant leurs compétences et leur engagement auprès de publics variés, a connu un arrêt temporaire en raison des nombreuses évolutions survenues à l'échelle du territoire. Une redéfinition du dispositif est envisagée pour 2025, avec un objectif prioritaire : favoriser l'intégration de ces périodes d'inclusion dans le secteur privé.

Enfin, la problématique déjà identifiée les années précédentes perdure : un grand nombre de jeunes accueillis au SAJ disposent d'un niveau de vie très précaire, certains ne percevant que l'allocation minorée liée au statut de travailleur handicapé alors qu'ils ne sont clairement pas en capacité de trouver un emploi. Cette situation impacte fortement leur quotidien et constitue un enjeu social majeur pour l'accompagnement global proposé.

LA SITUATION FINANCIERE

À la fin de l'année 2024, l'établissement présente un résultat financier largement excédentaire.

Cette situation s'explique par la vacance temporaire de certains postes — désormais pourvus — ainsi que par l'annulation de nombreuses activités éducatives à la suite des événements du mois de mai.

Par ailleurs, l'établissement a pu bénéficier d'achats et de prestations co-financés avec la Maison Gabriel Poëdi, contribuant également à cet excédent.

En 2025, la mise en place de comptes de liaison inter-établissements permettra une répartition plus précise et équitable des frais mutualisés entre les différentes structures.

LE DISPOSITIF ULIS TFM-TFC

LES USAGERS

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) du Collège de Dumbéa-sur-Mer accueille des élèves présentant des troubles des fonctions motrices (TFM) et/ou cognitives (TFC), incluant des situations de polyhandicap et de handicap cérébro-moteur lourd. Il s'agit d'un dispositif d'inclusion et non d'une classe autonome, visant à offrir un accès à une scolarité adaptée, soutenue par une équipe éducative et médico-sociale.

Implantée depuis 2020 s dans cet établissement, l'ULIS ne peut accueillir que 12 élèves, afin de garantir un accompagnement individualisé de qualité. En 2024, toutefois, le dispositif a compté 14 élèves, en raison de deux nouvelles admissions intervenues en cours d'année. Chaque élève bénéficie d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), élaboré par l'enseignant spécialisé, l'éducatrice



spécialisée et les accompagnants de vie scolaire (AVSCO), à partir de son parcours antérieur et des évaluations de début d'année. L'élève est inscrit dans une classe de référence correspondant à son âge, avec une participation partielle ou complète selon ses capacités, accompagnée ou non par une AVS ou un éducateur, et selon les adaptations nécessaires.

Les enseignements fondamentaux (français et mathématiques) sont dispensés au sein du dispositif ULIS, permettant une prise en compte fine de la fatigabilité, des besoins spécifiques de communication et de réassurance. Pour les jeunes en situation de polyhandicap sévère, l'accueil est encadré par une convention entre l'établissement médico-social (notamment la MGP) et le collège, avec des temps de présence très limités, essentiellement dédiés à la socialisation et à l'inclusion symbolique dans l'environnement scolaire.



En 2024, trois jeunes accompagnés par la MGP ont bénéficié de ces modalités. L'un d'eux a été inscrit dans une classe de référence selon les modalités ordinaires. Pour l'ensemble des jeunes, les activités proposées s'inscrivent dans une progression allant du sensoriel et de la motricité vers les apprentissages pédagogiques.

L'ULIS a accueilli au total 12 jeunes, de la 6e à la 3e :

- 8 jeunes bénéficiant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) scolaire,
- 4 jeunes accueillis dans le cadre d'une convention tripartite avec le Vice-rectorat, le collège, l'établissement médico-social et l'inspection ASH.

Deux nouveaux élèves ont intégré le dispositif en fin d'année. Un accueil progressif a été mis en place pour leur permettre de s'acclimater.

LES MOYENS

Le dispositif ULIS dispose de deux salles dédiées (une salle d'enseignement et une salle de repos), ainsi que de sanitaires adaptés. L'accessibilité est garantie dans l'ensemble de l'établissement grâce à des aménagements (ascenseur, rampes, accès PMR), réalisés avec le soutien de l'APEHNC dès 2020.

Le matériel pédagogique et les équipements spécialisés sont adaptés aux besoins des jeunes accueillis. En 2022, la MGP a notamment offert un lit médicalisé pour l'infirmerie, facilitant la prise en charge.

L'équipe de l'ULIS en 2024 était composée de :

- Un enseignant spécialisé (nouvellement arrivé de Gironde),
- Cinq accompagnants de vie scolaire (AVCO) à temps plein,
- Une éducatrice spécialisée mise à disposition par l'APEHNC.

LE FONCTIONNEMENT

Les objectifs du dispositif ULIS TFM-TFC sont :

- Permettre l'accès à la scolarité pour des jeunes peu ou non scolarisés auparavant,
- Valoriser les élèves à travers des projets inclusifs (cross du collège, fête de fin d'année),
- Sensibiliser la communauté scolaire au handicap,



- Favoriser l'autonomie via les temps de récréation et les repas à la cantine,
- Développer les compétences sociales et de communication,
- Élaborer un projet personnel d'orientation ou de vie.

Les émeutes de mai 2024 ont contraint à la fermeture temporaire du collège pendant trois mois.

L'équipe a rapidement mis en place une continuité pédagogique :

- Maintien du lien via appels et visioconférences bihebdomadaires avec les familles,
- Interventions à domicile pour les élèves domiciliés à Nouméa et Boulari,
- Envoi de supports pédagogiques pour ceux habitant à Plum ou trop loin de Nouméa
- Suivi des jeunes en établissement médico-social (MGP et CASE).

La reprise a été progressive, avec un accompagnement renforcé des familles.

Malgré les perturbations, ces objectifs ont été poursuivis avec rigueur.

PERSPECTIVES ET POINTS DE VIGILANCE

En 2024, cinq élèves de 3e ont quitté le dispositif. Tous ont été orientés vers des structures médico-sociales (ESMS), bien que certaines familles soient encore en réflexion.

Les perspectives d'orientation post-3e restent limitées, notamment pour les jeunes en fauteuil. Les ULIS Pro ne sont pas toujours accessibles. On note les cas du lycée Jean XXIII et du lycée Escoffier, qui ont chacun accueilli un élève marchant en CAP. Pour les jeunes en fauteuil, les options sont réellement très restreintes.

Le dispositif ULIS TFM-TFC est une réponse inclusive essentielle pour des jeunes en situation de handicap sévère. Il permet la continuité éducative, y compris en période de crise, et contribue à la construction de parcours cohérents.





Le maintien de ce dispositif et son ouverture aux jeunes polyhandicapés nécessitent :

- Une formation continue des professionnels,
- Le renforcement des partenariats (collège, APEHNC, établissements médico-sociaux, etc.),
- Une réflexion territoriale sur l'orientation post-collège.





LES SERVICES SUPPORTS DES ETABLISSEMENTS

LE PÔLE TECHNIQUE

La DAPM, en charge du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie, a acté par arrêté gouvernemental le financement de réparations attendues depuis plusieurs années sur la Maison Gabriel Poëdi. Un budget de plusieurs dizaines de millions a été alloué, permettant ainsi de résoudre des problèmes structurels majeurs tels que la toiture, les infiltrations et l'assainissement. Toutefois, plusieurs travaux restent à réaliser en 2025, notamment la remise en état de la balnéothérapie, le remplacement des portes, ainsi que la rénovation des salles de bain.

La SIC, propriétaire de l'immeuble Collard à Montravel, assume ses responsabilités de bailleur et traite les demandes avec réactivité ; cependant les difficultés financières liées à la crise limitent largement son potentiel d'action en termes d'entretien et de réparations. Une renégociation du contrat de bail a été initiée par la Direction et par le Bureau Associatif.

Avec la montée en puissance de l'établissement, une refonte de ce pôle doit être mise en œuvre en 2025, afin de professionnaliser les process, en particulier les achats, la gestion des stocks et les inventaires.

La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) comme réponse opérationnelle face aux crises est une priorité pour 2025, avec une attention particulière portée à la sécurisation des prestations essentielles, comme l'approvisionnement en médicaments, ainsi qu'aux processus critiques, notamment l'alimentation en électricité et en eau potable. En effet, lors de la crise de mai 2024, nous avons pu constater que le secours électrique n'était pas entièrement fiable.

L'importance de cet axe de travail a été renforcée par une instruction de la DASS (2024-DASS-50827), qui formule des recommandations sur la gestion de crise, en mettant l'accent sur la continuité des services, l'approvisionnement et la coopération.

Enfin, une attention particulière sera portée à l'optimisation de notre consommation énergétique, avec la mise en place de mesures visant à améliorer le confort thermique tout en limitant les dépenses.



LE PÔLE ADMINISTRATIF

En juin 2024, l'APEH a mis en place un pôle administratif et financier, support aux deux établissements.

Ce pôle doit permettre de réaliser des économies en intégrant la paye, alors sous-traitée, et en mettant en œuvre un pilotage de la fonction finance, avec un suivi budgétaire et analytique détaillé, nous permettant d'anticiper les évolutions du contexte économique et social. Il doit apporter un véritable support à la Direction et aux managers opérationnels des deux établissements.

Ce déploiement a été un véritable défi car une partie de personnel a été absente plusieurs mois, mais malgré ces contraintes, le personnel s'est approprié le processus de paye et les contraintes réglementaires afférentes. Grâce aux efforts de l'équipe, la paie du SAJ a pu être opérationnelle dès septembre et celle de la MGP depuis le début d'année 2025.

La création de ce pôle permet d'adopter une approche transversale de la gestion des ressources humaines, en favorisant une harmonisation progressive du fonctionnement entre établissements, tout en respectant les spécificités propres à chacun.

Plusieurs chantiers ont été engagés dans cette dynamique :

- Le déploiement d'un logiciel SIRH est en cours, avec pour objectif de simplifier le travail des encadrants et de l'équipe administrative ;
- La prime d'assiduité a été revalorisée et sera désormais versée en deux échéances (juin et décembre), afin de maintenir la motivation des salariés ayant connu une absence en début d'année ;
- Le processus d'évolution professionnelle intègre désormais la possibilité pour un salarié de changer d'établissement tout en conservant son ancienneté et ses acquis sociaux ;
- Les actions de formation sont désormais mutualisées entre les deux structures, favorisant ainsi une montée en compétences cohérente et partagée.

Toutefois, ces mesures représentent un coût significatif pour la structure.

Sur 2025, les efforts seront concentrés sur le suivi budgétaire et l'amélioration de la facturation.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DES ETABLISSEMENTS DE L'APEHNC

Au-delà des problématiques sociales déjà identifiées, communes à la majorité des familles accompagnées, deux nouvelles difficultés majeures ont émergé cette année :



- Refus de prise en charge des forfaits soins par les îles Loyautés : La partie « soins » des prestations médico-sociales n'est plus prise en charge par l'Aide Médicale des Iles. Cette position induit *de facto* une sélection des bénéficiaires selon leur lieu de résidence, ce qui va à l'encontre des principes d'équité et des valeurs fondamentales portées par l'association.
- Réforme de l'assurance maladie en Province Sud : La récente réforme de l'assurance maladie a introduit un reste à charge pour certaines dépenses de santé (ticket modérateur), excluant de fait l'accès aux soins pour les familles les plus modestes. Face à cette situation, l'association a pris le relais en finançant ces frais, mais l'absence de subventions rend cette prise en charge associative non viable sur le long terme.

D'autres problématiques, déjà présentes, se sont intensifiées :

- Les familles en grande précarité sont de plus en plus dans l'incapacité d'accueillir leur enfant lors des retours à domicile. En cause, l'impossibilité de subvenir à leurs besoins alimentaires ou encore le manque d'espace, certaines familles s'étant regroupées dans de petits logements à la suite d'une perte d'emploi. Une fois encore, l'association soutient financièrement ces familles (aide alimentaire, produits de première nécessité) pour préserver, autant que possible, le lien familial.
- Les bénéficiaires en accueil de jour, qu'ils vivent seuls ou en famille, nécessitent un accompagnement à domicile de type SAVS. À ce jour, aucune solution institutionnelle n'est proposée, obligeant les équipes et l'association à intervenir bénévolement. Ce besoin doit impérativement être intégré au projet associatif, afin de le décliner opérationnellement dans les projets d'établissement.

En parallèle, il est essentiel de poursuivre l'analyse des prix de journée en lien avec nos tutelles, afin de garantir la pérennité financière de chaque structure. Cette démarche doit s'accompagner d'une réflexion sur les grilles salariales. En effet, seuls des professionnels valorisés et reconnus peuvent assurer un accompagnement de qualité auprès des personnes en situation de handicap. Les deux enjeux structurels des établissements doivent aussi être pris en compte : Le vieillissement des bénéficiaires de la MGP et la diversification des profils accueillis au sein du SAJ.





BILAN FINANCIER : EXERCICE 2024

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 25

Etaient présents :

Mesdames BALSERA Anne-Marie, BIAIS Noëlla, GERIN Anne, JOOP Pierrette, MARTINON Stéphanie, POEDI Catherine, VIGIER Jeannine, VIGIER-WAYEWOL Stéphanie

Messieurs CRETUAL Nicolas, WANAKAIJA Leopold

Procurations :

Mesdames ELMENAOUER Agnès, JOOP Pierrette, MARTINON Stéphanie

Absents :

Représentants du CE des établissements

Monsieur TAUNE Noël

Invitées :

Madame RAILLARD Marieke, Directrice des établissements

Madame TROYAT Jade, experte comptable

Ce conseil d'administration a comme objet principal de préparer notre assemblée générale qui se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 17h30, en approuvant les bilans financiers 2024 présentés par Madame TROYAT, notre experte comptable. Le quorum étant atteint à 17h45, le CA invite Madame Jade TROYAT à présenter les comptes annuels de l'association pour l'année 2024 ; ils tiennent compte de ses restrictions préalables.

1) Approbation du dernier CA en date du 13 mars 2025

N'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2) Arrêt des comptes

La présentation réalisée par Madame Jade TROYAT met en évidence les résultats comptables suivants :

- SAJ : + 9 057 643 F. CPF.
- MGP : + 1 126 457 F. CFP.
- VA : - 1 272 246 F CFP.



À l'issue de cette présentation et par décision unanime, **le CA arrête les comptes en l'état et tels qu'ils ont été présentés avec les caractéristiques suivantes :**

Un total bilan de 378 954 008 F.CFP

Un chiffre d'affaires de 702 219 141 F.CFP

Un résultat comptable de + 8 911 854 F. CFP

Les fonds propres antérieurs se décomposent comme suit :

- Fonds associatifs MGP : 0 F.CFP
- Fonds associatifs SAJ : 14 736 291 F.CFP
- Fonds associatifs VA : 19 907 243 F.CFP
- Report à nouveau MGP : 61 912 219 F.CFP
- Report à nouveau SAJ : 25 170 193 F.CFP
- Report à nouveau VA : 130 707 F.CFP

Le conseil d'administration propose **d'affecter le résultat** de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la façon suivante :

Fonds associatifs MGP : 0 F.CFP

Fonds associatifs SAJ : 0 F.CFP

Fonds associatifs VA : 0 F.CFP

Report MGP : + 1 126 457 F.CFP

Report SAJ : + 9 057 643 F.CFP

Report VA : - 1 272 246 F.CFP

Les fonds associatifs après affectation se présentent comme suit :

Fonds associatifs MGP : 0 F.CFP

Fonds associatifs SAJ : 14 736 291 F.CFP

Fonds associatifs VA : 19 907 243 F.CFP

Report MGP : 63 038 676 F.CFP

Report SAJ : 34 227 836 F.CFP

Report VA : + 1 141 539 F.CFP

>>> A l'issue de cette présentation, le CA remercie Madame Troyat pour ce bilan qui est approuvé.



ELECTIONS DU C.A 2025

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

12 MEMBRES + UN REPRESENTANT DU CE

- BALSERA Anne Marie
- BIAIS Noëlla
- CRETUAL Nicolas
- EL MENAOUER Agnès
- GERIN Anne
- JOOP Pierrette
- MARTINON Stéphanie
- POEDI Catherine
- TAUNE Noel
- VIGIER Jeannine
- VIGIER- WAYEWOL Stéphanie
- WANAKAIJA Leopold



COMPOSITION DU BUREAU 2024

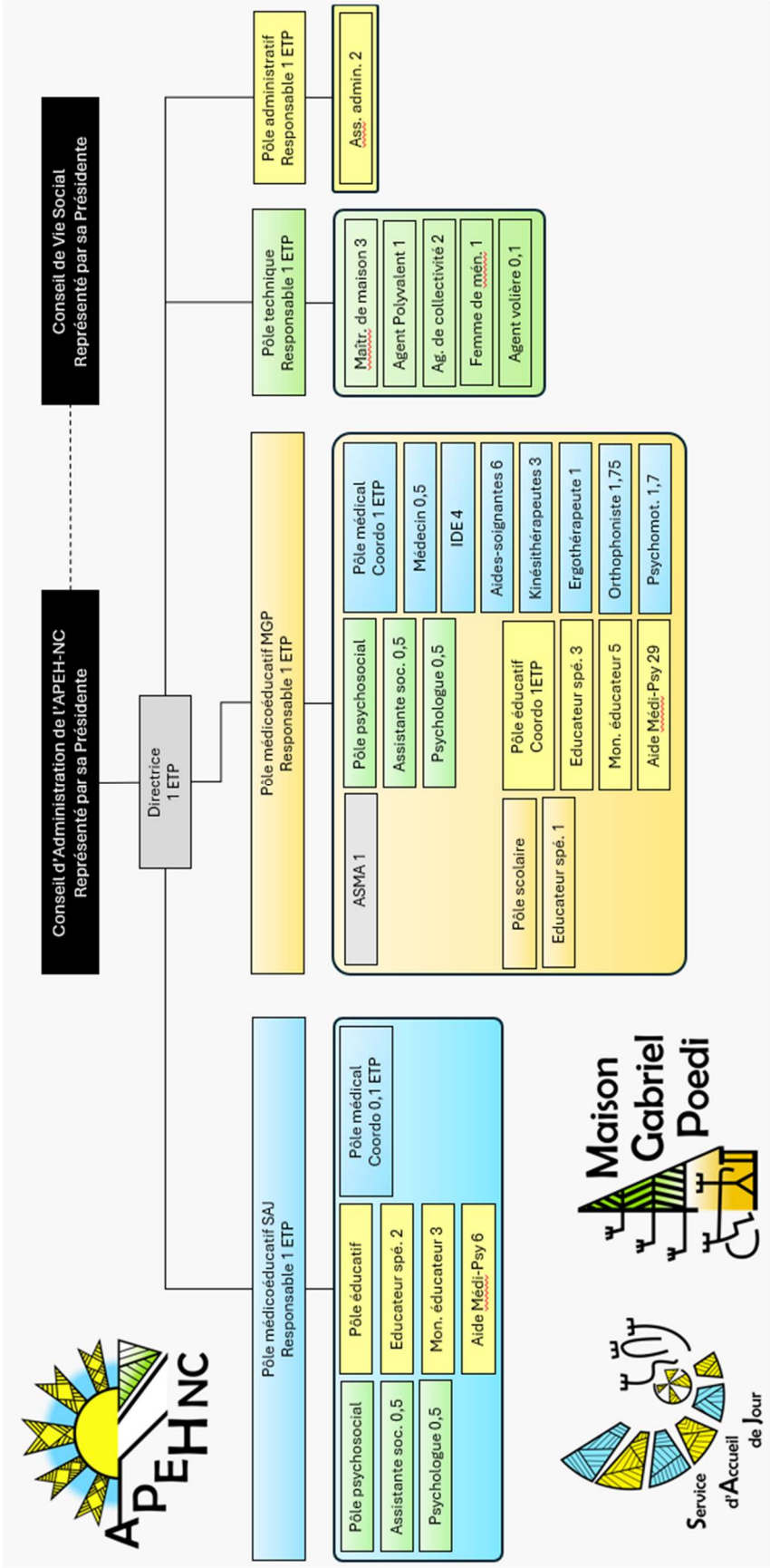
- ❖ Présidente : POËDI Catherine
- ❖ Vice-Présidentes : GERIN Anne
- ❖ Trésorière : VIGIER Jeannine
- ❖ Trésorière adjointe : JOOP Pierrette
- ❖ Secrétaire : VIGIER-WAYEWOL Stéphanie
- ❖ Secrétaire adjointe : MARTINON Stéphanie



ANNEXES

- Annexe 1 : Organigramme
- Annexe 2 : États financiers 2024
- Annexe 3 : Budgets prévisionnels 2025

Annexe 1 : Organigramme APEH-NC





Annexe 2 : Etats financiers 2024



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscali  
Conseil
T  l. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Noum  a
Nouvelle-Cal  donie

Association des Parents d'Enfants Handicap  s de Nouvelle-Cal  donie

Association Loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 d  cembre 2024

Association des Parents d'Enfants Handicap  s de
Nouvelle-Cal  donie
23 rue Albert I  r, Vall  e des Colons - 98800 Noum  a
Ce rapport contient 19 pages
Ref : CR1006562

   KPMG Audit SARL

Soci  t   d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Cal  donie de l'organisation mondiale KPMG constitu  e de cabinets ind  pendants affili  s    KPMG International Limited, une soci  t   de droit anglais ("a private company limited by guarantee"). Tous droits r  serv  s.
Le nom et le logo KPMG sont des marques utilis  es sous licence par les cabinets ind  pendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 95 B 457 355 | R  jet 457 355 001

Associ  s :

Thierry Granier
Jacques Le M  tre
Lan Nguyen

St  phanie Bourgoin
Romain Chom  ki
Chlo  e Duquesne
Manuel Nguyen



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Fiscalité
Conseil
Tél. : + 687 25 54 54 - Mail : contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva
3 rue Ernest Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa
Nouvelle-Calédonie

Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie
Association Loi 1901

Siège social : 23 bis rue Albert I^{er}, Vallée des Colons - 98800 Nouméa

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel française telles qu'applicable en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

© KPMG Audit SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre en Nouvelle-Calédonie de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

SARL au capital de 1.140.000 F | RCS 96 B 457 358 | Rdet 457 358 001

Associés :

Thierry Granier
Jacques Le Maître
Lien Nguyen

Stéphanie Bourgoin
Romain Chomiki
Chloé Duquesne
Manuel Nguyen

2 Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note « REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'arrêté de comptes au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

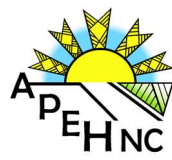
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Directrice et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Nouméa, le 18 avril 2025

KPMG Audit

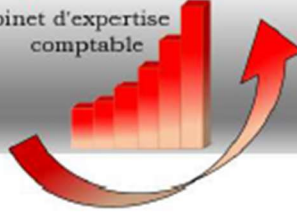
Romain Chomiki
Associé





L'expert Calédonien

Cabinet d'expertise
comptable



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa
RIDET : 0 477 224

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan
Compte de résultat
Annexes

Expert Calédonien SARL
Lot 19 Port Ouenghi Plage - BP 349 - 98 812 Boulouparis
Ridet : 1 405 158 / Tel : 70.88.23 / Mail : jtroyat@expertcaledonien.nc



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

SOMMAIRE

BILAN ACTIF PASSIF	Pages	1 et 2
COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	Pages	3 et 4
ANNEXE	Pages	5 à 13
RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS 2024 PAR ANALYTIQUE	Page	14



APEHNC CONSOLIDATION 2024

Bilan Actif

Période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024
Arrêté au 31 décembre 2024

	Exercice N, clos le 31/12/2024			Exercice N-1 31/12/2023	%
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles (1)					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	908 778	246 937	661 841	48 965	1K
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles (2)					
Terrains					
Constructions					
Inst. Techniques, mat. et out. industriels	26 499 226	18 643 263	7 855 963	8 924 014	-12,0
Autres immobilisations corporelles	232 837 261	128 434 409	104 402 852	117 185 300	-10,9
Immobilisations corporelles en cours	527 400		527 400		
Avances et acomptes	2 091 282		2 091 282		
Immobilisations financières (3)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 175 326		1 175 326	1 132 626	3,77
TOTAL (I)	264 039 273	147 324 609	116 714 664	127 290 905	-8,31
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Créances (4)(9)					
Avances et acomptes versés sur commandes	457 791		457 791		
Clients et comptes rattachés	168 084 573	65 205 789	102 878 784	131 962 433	-22,0
Autres créances	927 985	26 000	901 985	6 334 338	-85,8
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs et disponibilités					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités (5)	154 856 525		154 856 525	126 756 107	22,2
Charges constatées d'avance (6)	3 144 259		3 144 259	2 721 778	15,5
TOTAL (II)	327 471 133	65 231 789	262 239 344	267 774 656	-2,07
Frais d'émission d'Emprunt à étaler (III)					
Prime de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I à V)	591 510 406	212 556 398	378 954 008	395 065 561	-4,08



APEHNC CONSOLIDATION 2024

Bilan Passif

Période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Arrêté au 31 décembre 2024

	Exercice N, clos le 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	%
Fonds propres (7)			
Fonds associatifs	34 643 534	34 643 534	
Primes d'émission, de fusion, d'apport...			
Réserve spéciale de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	87 213 119	107 438 048	-18,8
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	8 911 854	-20 224 929	-144
Subventions d'investissement	58 141 798	62 076 488	-6,34
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	188 910 305	183 933 141	2,71
Autres fonds propres (7)			
Fonds dédiés			
Fonds de réserve - MGP (8)	99 932 000	99 932 000	
TOTAL (II)	99 932 000	99 932 000	
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes (4)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 208 305	639 216	88,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 949 221	35 757 406	0,54
Dettes fiscales et sociales	47 804 866	68 885 279	-30,6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 280 501	3 634 093	-9,73
Autres dettes	221 965	102 795	116
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance	1 648 845	2 181 631	-24,4
TOTAL (IV)	90 111 703	111 200 420	-19,0
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)	378 954 008	395 065 561	-4,08



APEHNC CONSOLIDATION 2024

Compte de résultat

Période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Arrêté au 31 décembre 2024

	Exercice N, clos le 31/12/2024			Exercice N-1 clos le 31/12/2023	%
	1	Exportation 2	Total 3		
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	300 000		300 000	200 000	50,0
Production vendue biens					
Production Vendue Services	701 919 141		701 919 141	673 913 147	4,16
Chiffre d'affaires	702 219 141		702 219 141	674 113 147	4,17
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation (10)			2 236 000	5 560 000	-59,8
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			9 245 162	2 641 926	250
Autres produits (4)			5 486 020	11 521 756	-52,4
Total des produits d'exploitation (I)			719 186 323	693 836 829	3,65
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (y compris droits de douane), dont achats locaux					
Variation de stocks (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approv. (CAF)			7 050	88 922	-92,1
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			181 621 996	189 343 657	-4,08
Impôts, Taxes et versements assimilés			613 039	1 732 200	-64,6
Salaires et traitements			348 305 368	347 851 008	0,13
Charges sociales			144 993 842	152 162 350	-4,71
Dotations d'exploitations					
Dotations aux amortissements sur immobilisations (1)(2)			23 279 197	21 459 743	8,48
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants			16 760 689	9 101 917	84,1
Dotation aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			2 408 221	1 374 719	75,2
Total des charges d'exploitation (II)			717 989 402	723 114 516	-0,71
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 196 921	-29 277 687	-104
Opérations en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

APEHNC CONSOLIDATION 2024

Compte de résultat

Période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Arrêté au 31 décembre 2024

	Exercice N clos le 31/12/2024	Exercice N-1 clos le 31/12/2023	%
Produits financiers			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	319 043	455 486	-30,0
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)	319 043	455 486	-30,0
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêt et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (VI)			
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	319 043	455 486	-30,0
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 515 964	-28 822 201	-105
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 554 642	9 250 504	-18,3
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)	7 554 642	9 250 504	-18,3
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	158 752	653 232	-75,7
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)	158 752	653 232	-75,7
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 395 890	8 597 272	-14,0
Impôts sur les bénéfices (IX)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (X)			
Total des produits (I+III+V+VII)	727 060 008	703 542 819	3,34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	718 148 154	723 767 748	-0,78
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	8 911 854	-20 224 929	-144



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

**ANNEXE POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2024**

Les activités de l'Association des Parents d'Enfants Handicapés de la Nouvelle-Calédonie s'exercent principalement dans le secteur de l'accueil au quotidien des enfants et des jeunes adultes handicapés.

Les deux établissements d'accueil, S.A.J et M.G.P, sont administrés par des bénévoles au sein d'un établissement nommé la Vie Associative (V.A).

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 378 954 008 F.CFP et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 702 219 141 F.CFP et dégageant un excédent de 8 911 854 F.CFP.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La Nouvelle-Calédonie a connu une période de fortes violences à partir du 13 mai 2024. Ces exactions ont eu un impact important pour l'établissement :

- Au SAJ :
 - o Inaccessibilité des locaux pendant deux mois ; l'accueil des bénéficiaires s'est ainsi réalisé à la MGP durant cette période.
 - o Fort absentéisme du fait des difficultés de circulation. Pour ce point, nous précisons que la CAFAT a eu l'autorisation de facturer le forfait ADJ selon les présences théoriques et non réelles en mai 2024.
- A la MGP : fort absentéisme expliqué par le retour de certains bénéficiaires dans leur famille respective. Pour ce point, nous précisons que la CAFAT a eu l'autorisation de facturer le forfait ADJ selon les présences théoriques et non réelles en mai 2024.
- A la VA :
 - o Baisse significative des subventions octroyées
 - o Nécessité d'augmenter les aides ponctuelles offertes aux bénéficiaires



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Logiciels	127 989	118 948		246 937
TOTAL	127 989	118 948	-	246 937

L'amortissement linéaire est la méthode choisie pour tous les biens acquis sur l'exercice ou antérieurement.

Evaluation des amortissements

Les immobilisations s'amortissent sur les durées suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans

(2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Variation des valeurs brutes

	Valeur brute début	Augmentations		
		Correction	Poste à Poste	Acquisitions
Matériel et outillage industriel	25 597 939	-	-	1 741 107
Aménagts, agenc, installation	149 811 435	-	-	3 147 811
Matériel de transport	39 088 696	-	-	270 600
Matériel de bureau et info	5 357 495	-	-	2 142 539
Mobilier et électroménager	30 990 434	-	-	1 955 245
Autres matériels	2 969 591	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	527 400
Acomptes sur immobilisations	-	-	-	2 091 282
TOTAL	253 815 590	-	-	11 875 984

	Diminutions			Valeur brute en fin
	Poste à Poste	Rebut	Cession	
Matériel et outillage industriel	-	839 820	-	26 499 226
Aménagts, agenc, installation	-	972 375	-	151 986 871
Matériel de transport	-	-	-	39 359 296
Matériel de bureau et info	-	-	-	7 500 034
Mobilier et électroménager	-	539 000	-	32 406 679
Autres matériels	-	1 385 210	-	1 584 381
Immobilisations en cours	-	-	-	527 400
Acomptes sur immobilisations	-	-	-	2 091 282
TOTAL	-	3 736 405	-	261 955 169



ASSOCIATION A.P.E.H.N.C.
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

Au niveau de la MGP, l'immobilisation en cours correspond à un aménagement réalisé à hauteur de 60% à la clôture de l'exercice 2024.

Au niveau du SAJ, une somme de 1 394 188 F.CFP a été versé en novembre 20224 à titre d'acompte de 10% pour l'acquisition d'un véhicule neuf.

Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Matériel et outillage industriel	16 673 925	2 737 806	768 468	18 643 263
Aménagts, agenc, install.	46 565 523	15 344 145	884 975	61 024 693
Matériel de transport	39 088 696	24 152	-	39 112 848
Matériel de bureau et info	1 920 963	1 069 464	-	2 990 427
Mobilier et électroménager	21 046 261	3 477 911	539 000	23 985 172
Autres matériels	2 410 908	295 571	1 385 210	1 321 269
TOTAL	127 706 276	22 949 049	3 577 653	147 077 672

L'amortissement linéaire est la méthode choisie pour tous les biens acquis sur l'exercice ou antérieurement.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les immobilisations s'amortissent sur les durées suivantes :

- Agencements et aménagements..... 3 à 20 ans
- Matériels et outillages 3 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 5 à 7 ans
- Mobilier..... 5 à 14 ans
- Matériel informatique 3 à 4 ans



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

(3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Variation des valeurs brutes

Les mouvements sur ce poste s'expliquent par l'analyse des comptes de la MGP :

- Le montant de l'avance sur consommation EEC est passé de 401 800 F.CFP à 354 500 F.CFP.
- Des cautions ont été versées en 2024 chez Gazpac pour un montant de 90 000 F.CFP.

(4) CREANCES ET DETTES

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immos financières	1 175 326	-	1 175 326
Organismes sociaux - douteux	82 074 998	82 074 998	-
Organismes sociaux - non douteux	74 767 519	74 767 519	-
Bénéficiaires - douteux	4 623 530	4 623 530	-
Bénéficiaires - non douteux	6 618 526	6 618 526	-
Subventions à recevoir	360 000	360 000	-
Personnel et cptes rattachés	61 885	61 885	-
Cafat et autres organismes sociaux	476 100	476 100	-
Débiteurs divers	487 791	487 791	-
Charge constatée d'avance	3 144 259	3 144 259	-
TOTAL	173 789 934	172 614 608	1 175 326

Etat des dettes	Montant brut	A -1 an	De 1 à 5 ans	A +5 ans
Double rgt organisme sociaux	1 172 305	1 172 305	-	-
Prêts ets de crédit à +1 an	-	-	-	-
Fournisseurs et cptes rattachés	35 949 221	25 889 313	6 644 688	3 322 320
Retenues de garantie	3 280 501	3 280 501	-	-
Personnels et cptes rattachés	19 849 362	20 120 393	-	-
Organismes sociaux	27 955 504	28 283 051	-	-
Autres impôts	34 000	34 000	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	221 965	221 965	-	-
Produits constatés d'avance	1 648 845	1 648 845	-	-
TOTAL	90 111 703	80 650 373	6 644 688	3 322 320



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

Au niveau de la MGP, les produits constatés d'avance s'expliquent principalement par les recettes des Bingos organisés entre 2019 et 2023 qui ont été utilisés pour financer des immobilisations. Ces produits sont ainsi intégrés au résultat de l'association au même rythme que l'amortissement des immobilisations liées.

Au niveau du SAJ, les dettes fournisseurs s'élève à 17 780 326 F.CFP mais un accord de paiement a été obtenu de la SIC. Ainsi, suite à l'avenant au bail établi le 29 octobre 2021, une somme de 16 611 696 F.CFP est payée en 120 mois à partir du 01 janvier 2022 (138 431 F.CFP par mois).

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 412 439
Intérêts courus sur prêt bancaire	-
Dettes sociales	20 003 378
TOTAL	26 415 817

(5) DISPONIBILITES

Valorisation des disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

(6) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Toutes les charges et tous les produits constatés d'avances sont liés à l'exploitation.



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

(7) FONDS ASSOCIATIFS

Composition des fonds associatifs

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Le poste a évolué de la façon suivante :

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Fonds associatifs	42 572 954	-	-	42 572 954
Report à nouveau	99 508 628	- 20 224 929	-	79 283 699
Résultat de l'exercice	- 20 224 929	8 911 854	- 20 224 929	8 911 854
Subv. d'investissement (brut)	135 859 237	3 579 952	3 203 780	136 235 409
Amort. subv. d'investissement	- 73 782 749	- 7 514 642	- 3 203 780	- 78 093 611
Total fonds associatifs	183 933 141	- 15 247 765	- 20 224 929	188 910 305
Fonds dédiés à un projet	-	-	-	-
Fonds de roulement - MGP	99 932 000	-	-	99 932 000
Total autres fonds propres	99 932 000	-	-	99 932 000
TOTAL	283 865 141	- 15 247 765	- 20 224 929	288 842 305

Au niveau de la MGP, une subvention d'investissement a été octroyée par le Haut-Commissariat de la Nouvelle Calédonie en novembre 2024 pour un montant de 30 000€ (3 579 952 F.CFP). Elle a pour objectif de financer partiellement le projet d'acquisition de véhicules adaptés en cours fin 2024 (voir les immobilisations en cours).

(8) FONDS DE ROULEMENT

Origine du fonds de roulement

Le 02 juin 2016, l'établissement a bénéficié d'un fonds de roulement de l'Agence Sanitaire et Social de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) à hauteur de 99 800 000 F.CFP.



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

(9) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentat.	Diminutions	Montant fin d'exercice
Dépréciation créances clients	49 642 180	16 760 689	1 197 080	65 205 789
Dépréciation créances diverses	26 000	-	-	26 000
TOTAL	49 668 180	16 760 689	1 197 080	65 231 789

Le montant de la provision pour dépréciation a été calculée par rapport à la méthode suivante :

- provision de 100% sur les créances des organismes sociaux contractées entre 2018 et 2019 et non payées à fin février 2025.
- provision de 75% sur les créances des organismes sociaux contractées entre 2020 et 2023 et non payées à fin février 2025.
- provision de 25% sur les créances des organismes sociaux comprises entre janvier et septembre 2024 et non payées à fin février 2025.
- provision de 100% pour les créances des bénéficiaires antérieures à 2024 et non payées à fin février 2025.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

(10) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Etat des subventions de fonctionnement

	2024	2023	2022
CCAS Nouméa		800 000	800 000
Province Sud	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Commune du Mont Dore	100 000	150 000	150 000
Autres communes		10 000	180 000
ASSNC		3 000 000	3 000 000
TOTAL	1 600 000	5 460 000	5 630 000

A ce montant de 1 600 000 F.CFP il convient d'ajouter la subvention octroyée à la MGP d'un montant de 720 000 F.CFP pour une étude énergétique. Nous notons que seule une partie de la subvention a été utilisée à la clôture 2024 (636 00 F.CFP) ; le solde est reporté sur le prochain exercice comptable.



ASSOCIATION A.P.E.H NC
23 bis rue Albert 1er - Vallée des Colons - Nouméa

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Bénévolat

Il est estimé, par un suivi en interne, que le nombre d'heures de bénévolat s'évalue à 1 200 heures (idem 2023).



RECAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS 2024 PAR ANALYTIQUE

	SAU		MGP		TOTAL	VA	TOTAL
	SOIN	ADJ	HEB	SOIN			
Autres achats et charges ext	- 44 562 019	- 379 934	- 128 132 101	- 5 549 793	- 133 681 894	- 3 216 399	- 181 840 246
Impôts et assimilés	- 10 281	-	- 602 758	-	- 602 758	-	- 613 039
Charges de personnel	- 73 760 239	- 1 859 912	- 326 801 331	- 87 921 936	- 414 723 267	- 2 955 792	- 493 299 210
Autres charges	- 2 353 039	-	- 55 181	-	- 55 181	- 1	- 2 408 221
Charges exceptionnelles	- 8 393 701	- 40 887	- 126 565	- 32 187	- 158 752	-	- 158 752
Amortissement et provisions	- 129 079 279	- 2 280 733	- 16 636 540	- 14 718 358	- 31 354 898	- 39 200	- 39 828 686
TOTAL DES CHARGES			- 472 354 476	- 108 222 274	- 580 576 750	- 6 211 392	- 718 148 154
Prestations	128 578 784	2 951 484	444 714 403	125 969 470	570 683 873	5 000	702 219 141
Subventions exploitation	1 497 680	-	636 000	-	636 000	1 600 000	2 236 000
Autres produits	80 802	80 802	740 413	-	740 413	3 247 927	5 486 020
Produits financiers	6 063 878	6 063 878	152 022	-	152 022	86 219	319 043
Produits exceptionnels	1 197 080	1 197 080	1 386 495	104 269	1 490 764	-	7 554 642
Amortissement et provisions	47 947	47 947	8 000 135	-	8 000 135	-	1 197 080
Transfert de charges	137 466 171	2 951 484	455 629 468	126 073 739	581 703 207	4 939 146	8 048 082
TOTAL DES PRODUITS							727 060 008
RESULTAT	8 386 892	670 751	- 16 725 008	17 851 465	1 126 457	- 1 272 246	8 911 854



Annexe 3 : Budgets prévisionnels 2025

Vie associative – Budget 2025

60 - Achat	160 000	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	100 000
Achats d'études et de prestations de services	60 000	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	100 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	100 000	74 - Subventions de fonctionnement	-
Autres fournitures		Etat et agences de l'Etat (à détailler) :	-
61 - Services extérieurs	25 000	-	
Sous traitance générale		-	
Locations		-	
Entretien et réparation	25 000	Nouvelle-Calédonie (demande de subvention) :	
Assurance		-	
Documentation	50 000	Provinces :	-
Divers	50 000	province sud	
62 - Autres services extérieurs	2 700 000	province nord	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	500 000	province îles loyauté	
Publicité, publication	100 000	Communes :	-
Déplacements, missions	400 000	CCAS Noumea	
Frais postaux et de télécommunications	100 000	Autres communes et CCAS	
Services bancaires	63 000		
Aides aux bénéficiaires et aux projets	1 537 000	Etablissements publics et organismes sociaux (à détailler) :	-
63 - Impôts et taxes	-	-	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Autres recettes (à préciser)	1 881 522
64 - Charges de personnel	160 000	-	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel	160 000	Cotisations et mécénat	1 881 522
65 - Autres charges de gestion courante	-	76 - Produits financiers	100 000
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	36 522	79 - Transfert de charges	
		87 - Contributions volontaires en nature	-
		Dons en nature (si > 500 000 XPF)	
Total des charges prévisionnelles	3 081 522	Total des produits prévisionnels	2 081 522



Maison Gabriel Poëdi – Budget 2025

CHARGES	MONTANT en XPF			PRODUITS	MONTANT en XPF		
	TOTAL	HEB	SOIN		TOTAL	HEB	SOIN
60 - Achat	80 405 000	84 225 000	-	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	580 320 281	458 320 281	122 000 000
Achats d'études et de prestations de services	61 620 000	65 720 000	-	Prestation de services	580 320 281	458 320 281	122 000 000
Achats non stockés de matières et de fournitures	-	-	-	Vente de marchandises	-	-	-
Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 850 000	10 700 000	150 000	Produits des activités annexes	-	-	-
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2 605 000	2 475 000	130 000	74 - Subventions de fonctionnement	-	-	-
				Etat et agences de l'Etat (à détailler) :	-	-	-
61 - Services extérieurs	34 287 378	33 777 378	510 000	-	-	-	-
Sous-traitance générale	-	-	-	-	-	-	-
Locations	6 860 000	6 350 000	510 000	-	-	-	-
Entretien et réparation	25 552 378	25 552 378	-	Nouvelle-Calédonie (demande de subvention) :	-	-	-
Documentation	-	-	-	Provinces :	-	-	-
				province sud	-	-	-
62 - Autres services extérieurs	5 420 000	5 400 000	20 000	province nord	-	-	-
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 760 000	2 760 000	-	province îles loyauté	-	-	-
Publicité, publication	200 000	200 000	-	Communes :	-	-	-
				CCAS Noumea	-	-	-
				Autres communes et CCAS	-	-	-
Services bancaires, autres	1 025 000	1 005 000	20 000	Etablissements publics et organismes sociaux (à détailler) :	-	-	-
63 - Impôts et taxes	3 450 000	3 450 000	-	-	-	-	-
				-	-	-	-
64 - Charges de personnel	455 344 905	359 644 905	95 700 000	Autres recettes (à préciser)	-	-	-
Rémunération des personnels,	329 600 000	260 350 000	69 250 000	-	-	-	-
Charges sociales,	122 050 000	95 600 000	26 450 000	75 - Autres produits de gestion courante	8 835 000	8 535 000	300 000
Autres charges de personnel	3 694 905	3 694 905	-	Dont cotisations	35 000	35 000	-
65 - Autres charges de gestion courante	1 125 000	1 125 000	-	76 - Produits financiers	215 000	215 000	-
66 - Charges financières	-	-	-	77 - Produits exceptionnels	1 500 000	1 500 000	-
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
68 - Dotation aux amortissements et autres	14 516 147	7 500 000	7 016 147	79 - Transfert de charges	3 000 000	3 000 000	-
				87 - Contributions volontaires en nature	-	-	-
				Dons en nature (si > 500 000 XPF)	-	-	-
Total des charges prévisionnelles	594 548 430	495 122 283	99 426 147	Total des produits prévisionnels	593 870 281	471 570 281	122 300 000



Service d'Accueil de Jour de Montravel - Budget 2025

CHARGES	MONTANT en XPF			PRODUITS	MONTANT en XPF		
	TOTAL	HEB	SOIN		TOTAL	HEB	SOIN
60 - Achat	23 538 000	23 538 000	-	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	161 955 000	132 375 000	29 580 000
Achats d'études et de prestations de services	20 753 000	20 753 000	-	Prestation de services	161 955 000	132 375 000	29 580 000
Achats non stockés de matières et de fournitures	-	-	-	Vente de marchandises	-	-	-
Fournitures non stockables (eau, énergie)	665 000	665 000	-	Produits des activités annexes	-	-	-
Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 000 000	1 000 000	-	74 - Subventions de fonctionnement	-	-	-
Autres fournitures	1 120 000	1 120 000	-	Etat et agences de l'Etat (à détailler) :	-	-	-
61 - Services extérieurs	17 432 000	17 432 000	-	-	-	-	-
Sous traitance générale	-	-	-	-	-	-	-
Locations	11 955 000	11 955 000	-	-	-	-	-
Entretien et réparation	4 727 000	4 727 000	-	Nouvelle-Calédonie (demande de subvention) :	-	-	-
Assurance	750 000	750 000	-	-	-	-	-
Documentation	-	-	-	Provinces :	-	-	-
Divers	-	-	-	province sud	-	-	-
62 - Autres services extérieurs	4 390 000	4 390 000	-	province nord	-	-	-
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 600 000	2 600 000	-	province îles loyauté	-	-	-
Publicité, publication	200 000	200 000	-	Communes :	-	-	-
Déplacements, missions	175 000	175 000	-	CCAS Noumea	-	-	-
Frais postaux et de télécommunications	690 000	690 000	-	Autres communes et CCAS	-	-	-
Services bancaires, autres	725 000	725 000	-	Etablissements publics et organismes sociaux (à détailler) :	-	-	-
63 - Impôts et taxes	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
Impôts et taxes sur rémunération,	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	Autres recettes (à préciser)	-	-	-
64 - Charges de personnel	107 610 000	95 160 000	12 450 000	-	-	-	-
Rémunération des personnels,	82 200 000	70 100 000	12 100 000	-	-	-	-
Charges sociales,	24 610 000	24 260 000	350 000	75 - Autres produits de gestion courante	210 000	210 000	-
Autres charges de personnel	800 000	800 000	-	Dont cotisations	10 000	10 000	-
65 - Autres charges de gestion courante	750 000	750 000	-	76 - Produits financiers	70 000	70 000	-
66 - Charges financières	-	-	-	77 - Produits exceptionnels	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
68 - Dotation aux amortissements et autres	7 008 000	7 000 000	8 000	79 - Transfert de charges	-	-	-
				87 - Contributions volontaires en nature	-	-	-
				Dons en nature (si > 500 000 XPF)			
Total des charges prévisionnelles	161 728 000	149 270 000	12 458 000	Total des produits prévisionnels	162 235 000	132 655 000	29 580 000

MERCI

